

**Alexia Boehm**  
**Psychologue du Travail**

47, rue du Maréchal Foch  
67000 Strasbourg  
[alexia.boehm@free.fr](mailto:alexia.boehm@free.fr)  
Tel : 06 50 74 07 02



**Prévenir les risques psychosociaux, c'est viser l'amélioration :**

- des conditions de vie au travail,
- du fonctionnement de l'entreprise,
- de la qualité de la prise en charge,
- du dialogue social.

**Démarche de prévention :**

- Pour piloter cette démarche de prévention puis la rendre pérenne, cela nécessite de partager au préalable, avec la Direction et les préventeurs internes ((infirmière et/ou médecin du travail, représentants CHSCT ou représentants du personnel...), et les salariés volontaires :
  - des définitions (pour être sûrs de bien parler de la même chose !)
  - une approche pluridisciplinaire et participative où l'on évite à tout prix la « culpabilisation » des uns ou des autres.
- L'investigation faite au travers de l'étude des indicateurs RH et santé de l'entreprise permet d'objectiver ensuite les situations à risque dans le travail et les groupes homogènes d'exposition.
- Le diagnostic approfondi se poursuit avec l'utilisation d'outils sélectionnés en fonction des caractéristiques de l'entreprise :
  - Des entretiens individuels et/ou collectifs,
  - Des questionnaires validés et/ou des questionnaires « sur mesure » pour consulter l'ensemble du personnel,
  - Des observations de l'activité sur le terrain.
- La restitution des résultats au groupe projet a pour objectif de :
  - S'assurer que les objectifs sont atteints,
  - Permettre aux salariés et aux dirigeants de prendre connaissance du diagnostic posé et des problèmes identifiés,
  - Les inciter à donner suite au plan d'actions proposé.

Les résultats du diagnostic et les mesures du plan d'actions pourront alors être intégrés dans le **Document Unique** d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).